

Langue Français

Suite à l'étude sur l'état de la concurrence sur le marché, l'ANRT a décidé d'instaurer en 2010 une asymétrie tarifaire pour le réseau mobile. Cette asymétrie tarifaire tient compte des spécificités de chaque opérateur.

Actuellement, l'asymétrie tarifaire est fixée à 20 % avec une convergence progressive des tarifs de terminaison mobile qui arrivera à terme à l'horizon 2013.

Missions: [Interconnexion](#)

All

Source URL: <https://www.anrt.ma/accordeon/introduction-de-lasymetrie-tarifaire>